

**Rapport du jury relatif à l'examen professionnel pour l'accès au corps d'attaché
d'administration – Session 2011**

La session 2011 a été organisée dans le cadre de l'arrêté du 23 juillet 2010 qui a très sensiblement modifié l'épreuve orale d'admission ; celle-ci prend désormais appui sur un dossier préalablement constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

A l'issue des réunions de préparation et de formation à ce nouvel examen professionnel, ses cinq membres du jury se sont accordés sur le fil directeur de cette épreuve : détecter parmi les candidats ceux qui avaient un potentiel en termes de savoir, de savoir-faire et de savoir être. Dans un contexte où les missions des services de l'Etat évoluent très rapidement et où leur exercice est marqué par la recherche de l'efficacité, le jury a tout au long des épreuves cherché à répondre à la question suivante : que peut gagner l'administration en promouvant cadre ce candidat ?

235 candidats se sont inscrits à l'épreuve, 204 étaient présents à l'écrit qui s'est déroulé le 8 février 2011 ; les 39 candidats déclarés admissibles par le jury le 15 mars 2011 (soit 19,1 %) ont été présents à l'épreuve orale d'admission qui s'est déroulée sur quatre jours, du 25 au 30 mai 2011. 18 candidats ont été admis, ce qui correspond au nombre de postes offerts à cet examen professionnel.

1) L'épreuve écrite

Le jury a retenu le thème de la politique industrielle de l'Etat, sujet classique et d'actualité, fondé sur un dossier documentaire couvrant l'ensemble de la problématique. Les candidats devaient, sur cette base, présenter la situation de l'industrie en France et proposer des actions de réindustrialisation. Un minimum d'organisation, le suivi de la préparation de l'IGPDE sur le plan méthodologique et pratique ainsi qu'une attention minimale portée à l'actualité du ministère devaient permettre de répondre sans grande difficulté aux questions posées.

Dans le cadre de cette épreuve, le jury n'était pas à la recherche d'idées particulièrement innovantes, ni d'une connaissance parfaite de la problématique étudiée. Il a sélectionné les candidats capables d'adopter un plan simple et cohérent, de couvrir l'essentiel des aspects du sujet et d'enchaîner de manière cohérente les étapes de leur raisonnement. Au total, les capacités de synthèse du dossier et la clarté de l'expression étaient des gages de réussite.

Les correcteurs, organisés en 4 binômes, ont analysé leurs copies sur la base d'éléments de corrigé détaillés et d'une grille de correction.

La note minimale d'admissibilité a été fixée à 11/20. 140 copies ont été notées de 1 (lorsque copie presque blanche a été rendue) à moins de 10 ; 25 copies ont été notées de 10 à moins de 11. Une copie sans plan ou ne traitant qu'un aspect du sujet (état des lieux par exemple) a été considérée comme ne pouvant permettre d'être admissible. La note la plus élevée a été 15/20.

La nature de l'épreuve écrite n'a pas fondamentalement évolué par rapport aux sessions précédentes et les constats formulés au cours des années précédentes peuvent être repris : difficulté de nombreux candidats à structurer leurs développements, à exploiter une partie substantielle des documents présents, parfois d'ailleurs les plus simples concernant l'organisation des Etats généraux de l'industrie. Parmi les défauts rencontrés, on citera plus particulièrement l'annonce d'un plan non suivi dans la note, l'introduction d'éléments « journalistiques » en lieu et place de données précises figurant dans le dossier, des problèmes de structuration de leur copie (éléments de la partie I figurant en partie II et inversement).

2) L'épreuve orale

Les caractéristiques de cette épreuve sont précisément définies par l'article 3 de l'arrêté du 23 juillet 2010. Le jury a retenu le déroulement standard suivant de l'oral : au terme d'une présentation d'au maximum 10 minutes, chaque candidat a été interrogé par 4 des 5 membres du jury, le 5^{ème} étant observateur, rôle tenu par roulement à l'exception du président qui a conclu chaque oral par une série de questions. Cette organisation a permis de laisser un temps suffisant à chaque interrogateur, lui permettant le cas échéant des relances, mais également de disposer d'une analyse plus détachée, centrée sur les attitudes du candidat ; cela a également permis de traiter sans difficulté les rares cas où un membre du jury était dans l'obligation de se déporter parce qu'il connaissait le candidat.

Le jury a estimé que la préparation de l'épreuve avait été, dans le cadre de l'établissement du dossier de RAEP et à de rares exceptions, très approfondie. C'est la véritable plus value de cette épreuve rénovée que d'avoir permis un réel travail sur la présentation des parcours et activités professionnels. La qualité moyenne des exposés oraux s'en est positivement ressentie et le jury a pu poser des questions en relation directe avec les savoirs et savoir être acquis ou que les candidats ont estimé avoir acquis. La densité moyenne des dossiers, bien que ceux-ci ne soient pas notés, a été jugée élevée et très appréciée. Quelques très rares candidats ont tangenté la durée maximale de 10 minutes autorisée pour la présentation.

Les questions du jury, non destinées à piéger le candidat, ont visé plusieurs objectifs : s'assurer du socle minimal de connaissance ou d'aptitudes comportementales, en relation avec les fonctions exercées au cours de la carrière, mais également de la capacité du candidat à élaborer une problématique, à porter un regard distancié ou tout simplement à adopter la meilleure posture possible ; c'est dans ce contexte qu'ont été posées des questions portant sur des domaines liés à l'activité professionnelle. C'est très souvent à cette occasion que le jury a pu relever des difficultés à tenir un raisonnement, à s'abstraire de la technique ou faire le lien entre le cœur de métier et la question posée. Les questions ou mises en situation relatives au management (qui restent cependant assez théoriques) ont en revanche produit des résultats plutôt satisfaisants.

Lorsqu'un candidat s'est avéré de très bon niveau, le jury a pu lui poser des questions techniques plus pointues ou relevant davantage de la culture administrative générale afin d'opérer son classement de manière satisfaisante.

L'épreuve orale apparaît déterminante en mode RAEP puisqu'elle a permis à des candidats moins bien placés à l'issue de l'écrit d'être admis et, a contrario, elle a fait sensiblement rétrograder des candidats bien notés à l'écrit. 4 des candidats admis ont obtenu une note à l'oral inférieure à celle de l'écrit et 2 candidats admis avaient obtenu la note minimale pour l'admissibilité (11/20).

A l'issue de chaque audition, les membres du jury ont procédé à un premier échange de vue, approfondi à l'issue de chaque demi-journée et en fin de journée. Dans la très large majorité des cas, un consensus s'est très rapidement dégagé sur le classement du candidat et, in fine, sur la note à lui attribuer. Il est clair que, dans ce type d'épreuve, l'appréciation en valeur relative des candidats a sa place lorsqu'il s'agit de juger des prestations qui se situent dans la moyenne. Les notes se sont échelonnées de 7 à 18 ; 9 ont été inférieures à 10 et 12 se sont situées entre 10 et 11,50. Le dernier candidat admis a été noté 12/20.

3) Eléments de synthèse

Le jury a retenu des candidats ayant des parcours très diversifiés ; certains d'entre eux seront d'ailleurs probablement appelés à poursuivre leur progression de carrière. Neuf candidats admis ont plus de 40 ans et neuf moins de 40 ans. Les caractéristiques détaillées des candidats inscrits, admissibles et admis figurent en annexe.

Plusieurs candidats non reçus, notamment parmi ceux dont les notes sont les plus élevées, amélioreront très sensiblement leur potentiel et leur chance de réussite à cet examen professionnel en ayant recours à un entraînement avec caméra et enregistrement et en se mettant en situation en répondant en quelques points à des questions sur leur environnement professionnel.

Enfin, l'organisation des épreuves et l'accueil des candidats par les agents du service des concours a été très efficace et très professionnelle ; qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Le président du jury

Eric PREISS

ANNEXE

Direction ou service	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
AC	1	1		
ANFR	5	5	1	
ASN	1	1		
Cabinets	6	5	1	
<i>Dt mission MASDAR</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	
CBCM	4	4		
CGEFI	2	1		
CGIET et écoles	8	7		
DAJ	6	6		
DB	2	2		
DGAFP	4	2	1	
DGCCRF	16	14	4	2
DGCIS	22	19	4	1
<i>Dt Dirrecte-Dreal</i>	<i>7</i>	<i>5</i>		
DGEFP	3	3		
DGFIP	31	25	6	4
<i>Dt SRE</i>	<i>26</i>	<i>21</i>	<i>5</i>	<i>3</i>
DGTrésor	19	16	4	2
IGPDE	9	8	3	
INSEE	4	3	1	1
OS	4	4	1	
SAE	4	4		
SG	64	58	11	6
SGAE	1	1	1	1
Tracfin	1	1	1	1
Divers	18	14		
TOTAL	235	204	39	18

Sexe	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Femmes	164	142	27	11
Hommes	71	62	12	7

Age *	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
< 35 ans	15	15	4	3
≥ 35 - 40 ans	14	13	5	4
≥ 40 - 45 ans	36	29	5	4
≥ 45 - 50 ans	47	41	9	5
≥ 50 - 55 ans	73	64	8	1
≥ 55 ans	50	42	8	1

* au 1^{er} janvier 2011